

Règlement du Camping

01 / CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer et à s'installer sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le responsable du bureau d'accueil.

Le fait de séjourner sur le terrain du Camping Solaire implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours aux forces de l'ordre si nécessaire.

02 / FORMALITÉS DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le camp doit au préalable présenter au responsable du bureau d'accueil ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.

03 / INSTALLATION

La tente ou la caravane et tout le matériel doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire.

04 / BUREAU D'ACCUEIL

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du camp, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

05 / REDEVANCES

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant est fixé suivant le tarif affiché et sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Les usagers du camp sont invités à prévenir le bureau d'accueil dès la veille de leur départ. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer, la veille, le paiement de leurs redevances.

06 / BRUIT ET SILENCE

Les usagers du camp sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possibles, y compris les portes des sanitaires. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté. Ils ne doivent pas être laissés au camp, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables.

LE SILENCE DOIT ÊTRE TOTAL ENTRE 22H30 ET 7H00 !

07 / VISITEURS

Tout visiteur doit impérativement se présenter à l'accueil. Les visiteurs peuvent être admis dans le camp sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent et après autorisation préalable du responsable du camping. Les visiteurs ont l'obligation de garer leur véhicule sur le parking d'entrée prévu à cet effet. Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.

08 / CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

À l'intérieur du camp, les véhicules doivent **ROULER AU PAS**.

La circulation est interdite entre 22 heures et 7 heures. Ne peuvent circuler dans le camp que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement strictement interdit sur les emplacement habituellement occupés par des abris de camping ne doit pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

09 / TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camp. Il est interdit de jeter les eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux. Tout emploi de désherbant, débroussaillant et autre produit polluant est strictement interdit. Les caravaniers doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Les ordures ménagères, les déchets de toute nature ainsi que les papiers doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'étendage se fera au séchoir commun. Cependant, il sera toléré jusqu'à 10 heures à proximité des abris, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas les voisins. Il ne devra jamais être fait à partir des arbres. Les plantations et les décorations doivent être respectées. Il est interdit aux campeurs de planter des clous dans les arbres, de couper des branches et de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du camp sera à la charge de son auteur.

10 / SÉCURITÉ

Incendie : Les feux ouverts (bois, charbon, ...) sont rigoureusement interdits. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement. Les extincteurs sont à la disposition de tous. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

Vol : La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau. Signaler immédiatement au responsable la présence dans le camp d'une personne suspecte. Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers du camp sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

11 / JEUX

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations. La salle de réunion ne peut être utilisée pour des jeux mouvementés.

12 / GARAGE MORT

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après accord de la direction et seulement à l'emplacement indiqué. Une redevance dont le montant sera affiché au bureau d'accueil sera due pour le garage mort.

13 / CHEF DE CAMP

Il est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camp. Il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et si nécessaire d'expulser leurs auteurs. Un livre spécial destiné à recevoir les réclamations est tenu à la disposition des usagers. Les réclamations ne seront prises en considération que si elles sont signées, datées, aussi précises que possible et se rapportant à des faits relativement récents.

LA DIRECTION

Tarifs

Camping Solaire

Tarifs des emplacements 2018

PRIX À LA NUITÉE (TVA à 10 % comprise)	Haute Saison 14/07 > 18/08	Moyenne Saison 30/06 > 14/07 18/08 > 01/09	Basse Saison 30/12/17 > 30/06/18 01/09/18 > 04/01/19
Forfait emplacement + 2 personnes (comprenant : caravane + véhicule + douche chaude + piscine + activités)	27,61 €	23,52 €	21,00 €
Personne supplémentaire	12,00 €	9,40 €	7,60 €
Enfant de moins de 18 ans	10,50 €	8,40 €	6,30 €
Enfant de moins de 13 ans	9,71 €	7,24 €	5,78 €
Enfant de moins de 9 ans	6,83 €	5,72 €	4,41 €
Enfant de moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Visiteur	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Animal (silencieux, tenu en laisse et vaccins obligatoires)	3,68 €	3,68 €	2,10 €
Tente supplémentaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Véhicule supplémentaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Branchement électrique 6 A	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Taxe municipale (uniquement pour les 18 ans et plus)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Tarif spécial ACSI (du 1 ^{er} Avril au 8 Juillet et du 15 Août au 31 Octobre)	18 € par nuit (inclus 2 personnes + électricité + chien) 8 NUITS = 7 NUITS (1 nuit gratuite) !!!		

L'usage veut que je n'impose pas un versement d'arrhes pour la réservation d'emplacement, aussi je vous serais reconnaissant de bien vouloir me tenir informé à l'avance de toute modification qui pourrait intervenir sur votre réservation. Merci de votre compréhension et de votre confiance.

Tarifs divers 2018 (TVA à 10 % comprise)

Emplacement à l'année	1 750 € / année
Personne supplémentaire sur emplacement à l'année	8,50 € / nuitée (Gratuit pour les moins de 2 ans)
Prestation électrique	0,35 € / kWh
Visiteur de la journée	Gratuit
Forfait Parking mort sur emplacement non occupé	18,00 € / nuit
Réfrigérateurs ± 100 L type table top (à réserver)	45 € la 1 ^{ère} semaine 15 € les suivantes

Camping Solaire - 05400 Veynes - France - +33 (0)4 92 58 1 2 3 4

www.camping-solaire.com | info@camping-solaire.com | www.facebook.com/SolaireCamping

Moyens de paiement :



Paiement par Chèques ANCV : Réduction de 5 % sur le montant des chèques !
(uniquement pour les emplacements camping)

Tarifs locations 2018

PRIX À LA SEMAINE Samedi 15h > Samedi 10h (TVA à 10 % comprise)	Haute Saison 14/07 > 18/08	Moyenne Saison 30/06 > 14/07 18/08 > 01/09	Basse Saison 30/12/17 > 30/06/18 01/09/18 > 04/01/19
Mobil-Home 3 places / 2 chambres	550 €	378 €	320 €
Mobil-Home 4 places / 2 chambres	820 €	578 €	410 €
Mobil-Home 6 places / 3 chambres	1008 €	703 €	505 €
Personne supplémentaire en tente sur l'emplacement de la location (après autorisation de la direction)	15 € par nuitée	15 € par nuitée	15 € par nuitée

Pour les tarifs en nuitée (sauf en haute-saison), merci de nous consulter !
Les prix du tableau ci-dessus comprennent (TVA à 10 % comprise) :

- l'emplacement délimité de 150 m²
- la location du mobil-home
- les énergies (gaz propane & électricité)
- l'accès à la salle d'animation : TV + bibliothèque
- l'accès aux soirées
- le prêt de matériel de sport (foot, volley, ping-pong...)
- l'accès à la piscine
- les animations

Les animations sont assurées en haute saison, selon fréquentation.

Seule la taxe municipale est à ajouter au tarif de votre location, soit 0,50 € par personne et par nuitée (pour les plus de 18 ans).



Camping agréé VACAF

Merci de nous transmettre votre n° d'adhérent et le nombre d'adultes/enfants (âges) participants lors de la demande de réservation.

La réservation sera effective dès réception de la participation VACAF.

IMPORTANT : Le Camping Solaire ne demande aucun frais de dossier mais 20% d'arrhes à la réservation de la location.

- Votre réservation sera effective dès réception de la confirmation écrite du Camping Solaire.
- Les locataires sont assujettis au règlement intérieur et sont donc responsables de leurs invités.
- L'occupation des installations louées se fait du samedi 15 h au samedi du départ à 10 h.
- Un état des lieux est dressé à l'arrivée et au départ du locataire.
- Il sera demandé une caution de 400 euros à votre arrivée, qui sera restituée intégralement après l'état des lieux du départ, si le mobil-home est rendu en état correct et nettoyé.
- L'occupation est limitée au nombre de places indiquées : 3, 4 ou 6 personnes.
- Les caravanes et mobil-homes doivent être rendus propres, une prestation de nettoyage de 80 euros peut être facturée et prélevée sur la caution.
- Pas de réductions "Amis du Camping" sur les locations.
- Paiements acceptés : espèces en Euros, chèques vacances ANCV, chèques ou virements bancaires, carte bleue.

Coordonnées bancaires :
IBAN = FR76 1130 6000 6265 2866 1805 072
Code BIC/SWIFT = AGRIFRPP813

Merci de votre compréhension.
Alain & Christiane BAILLET

Règlement de la Piscine

ACCESSIBILITÉ L'accès à la piscine est gratuit et **EXCLUSIVEMENT** réservé aux seuls clients inscrits au Camping Solaire. Les invités **NON INSCRITS** de nos clients ne peuvent en aucun cas accéder à la piscine. L'accès à la piscine se fait en maillot de bain, sans chaussures et en passant entièrement 30 secondes sous la douche.

HORAIRES Sauf nécessité technique, la piscine est ouverte tous les jours de 8 h à 20 h. Le dimanche, une nocturne est réservée aux adultes (+ de 16 ans) de 20 h à 22 h 30.

TENUE DE BAIN Le maillot de bain est obligatoire également pour les enfants en bas âge. Le caleçon ou short (même dit de bain) est interdit. Dans certains cas le responsable peut exiger le bonnet de bain.

DOUCHES & PÉDILUVE Les recommandations de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales précisent que la douche doit être savonnée. Le passage sous la douche (au moins 30 secondes) est obligatoire à chaque entrée à la piscine. Le passage dans le pédiluve est obligatoire à chaque entrée et en sortant du bassin.

INTERDICTIONS Pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, il est interdit:
a) de fumer, à l'exception de l'aire buvette/fumoir prévue à cet effet
b) de manger, chewing-gum y compris, dans l'enceinte de la piscine
c) de pousser des tiers dans les bassins
d) de courir autour des bassins
e) de plonger ou sauter dans les bassins
f) de faire fonctionner des appareils radio, enregistreur ou lecteur CD.

ORDRE & PROPRETÉ Chaque baigneur veillera à maintenir l'ordre et la propreté dans l'enceinte de la piscine. Les chaussures et vêtements seront déposés dans les casiers prévus à cet effet à l'extérieur de la piscine. Toute affection bactérienne entraîne l'interdiction d'accès momentanée à la piscine.

ENFANTS Les parents sont responsables de la surveillance des enfants. L'accès à la piscine est interdit aux enfants de moins de 8 ans, non accompagnés d'un adulte responsable, physiquement présent et en tenue de bains dans l'enceinte de la piscine. Le bain à remous et les bancs de musculation sont interdits aux enfants de moins de 16 ans. Les enfants âgés de moins de 14 ans révolus et non accompagnés doivent quitter l'enceinte de la piscine à 18 h.

ANIMAUX Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la piscine.

RESPONSABILITÉ La direction du Camping Solaire décline toute responsabilité en cas:
a) de vol : les baigneurs ont la possibilité de déposer leurs objets de valeur à l'accueil ou au bar
b) d'accidents.

SÉCURITÉ Veillez à la fermeture du portillon de sécurité pour qu'aucun enfant ne puisse accéder accidentellement à la piscine.

SANCTIONS Les contrevenants aux présentes dispositions pourront être exclus de la piscine à titre temporaire ou définitif.

Nous vous offrons une installation qui n'a pas d'équivalent dans les campings haut-alpins. Le bonheur de la baignade peut se transformer en cauchemar pour les responsables (parents et hôteliers). Les usagers de la piscine sont donc tenus de se conformer aux prescriptions suivantes. À LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT PAR LES GRANDS ET POUR LES PETITS !



Chers Amis, la piscine du Camping Solaire n'est pas surveillée. Pour votre confort, votre sécurité et l'hygiène collective nous appliquerons ce règlement au pied de la lettre. Merci de votre compréhension.
Alain et Christiane Baillet.